

**VILLE DE PLESSISVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 18^e jour du mois de janvier 2010, aux heures et lieux habituels des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil :

Richard Rheault, Gaétan Blier, Luc Dastous, Yolande St-Amant, Jean-Félice Nadeau et Jean-Noël Bergeron.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Réal Ouellet.

Messieurs Jean Marcoux, directeur général, et Claude Gingras, secrétaire-trésorier adjoint, sont également présents.

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux des deux séances ordinaires du 21 décembre 2009 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Adoption des
procès-verbaux

RÉSOLUTION N^o 001-10

Proposé par monsieur Luc Dastous
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER les procès-verbaux des deux séances ordinaires du 21 décembre 2009, tels que rédigés.

A D O P T É E

Ratification des
comptes

RÉSOLUTION N^o 002-10

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau
Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la liste des comptes ayant fait l'objet d'un paiement datée du 12 janvier 2010 et totalisant une somme de 323 582,51 \$.

A D O P T É E

Rapport du
Directeur général

RÉSOLUTION N^o 003-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport du Directeur général, daté du 14 janvier 2010 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu, le cas échéant.

A D O P T É E

Dépôt de
documents

Le secrétaire fait dépôt du procès-verbal d'une réunion de la Commission d'urbanisme tenue le 24 septembre 2009. Le conseil en prend acte.



Le secrétaire fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 17 décembre 2009, suite à un appel d'offres sur invitation pour

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2010

l'adjudication du contrat pour les travaux d'entretien ménager des édifices municipaux;

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2010

ATTENDU que la soumission la plus basse s'avère conforme.

Contrat d'entretien
ménager 2010 –
Édifices
municipaux

RÉSOLUTION N° 004-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission présentée par Les Entretien A.G. enr. pour les travaux d'entretien ménager des édifices municipaux, pour la période du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2011, le tout selon les termes et conditions prévus au devis de soumission.

A D O P T É E

ATTENDU les dispositions du Règlement n° 1241, adopté le 5 avril 1996, relatives à la composition du Comité consultatif d'urbanisme et à la nomination des officiers.

Nomination
membre
Commission
d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 005-10

Proposé par madame Yolande St-Amant
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER monsieur Jacques Pinette à titre de membre de la Commission d'urbanisme, au poste de directeur pour un terme de 2 ans.

A D O P T É E

Appui à la CSBF
pour projet
aménagement
parc sportif

RÉSOLUTION N° 006-10

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron
Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'APPUYER le projet « Aménagement parc sportif de Plessisville » présenté par la Commission scolaire des Bois-Francis auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ».

A D O P T É E

ATTENDU la demande de permis présentée par madame Line Fontaine pour l'immeuble situé au 1235, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les travaux projetés sont conformes aux critères d'aménagement relatifs aux bâtiments d'intérêt patrimonial.

1235, Saint-
Calixte (PIIA
Line Fontaine)

RÉSOLUTION N° 007-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis de construction présentée par madame Line Fontaine pour l'immeuble situé au 1235, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les travaux consistant à :

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2010

- enlever l'escalier du côté latéral gauche;
- installer une fenêtre en remplacement de la porte et reconstituer le parement de briques à l'étage supérieur, du côté latéral gauche;
- installer une nouvelle porte en remplacement de la fenêtre arrière située à l'étage, du côté latéral droit;
- percer la marquise du côté latéral droit pour y aménager un escalier;
- construire un balcon à l'étage, du côté latéral droit.

La porte et la fenêtre seront en pvc de couleur blanche. La porte sera similaire à celle déjà existante au rez-de-chaussée, soit le modèle n° 24 du règlement 1226, et la fenêtre sera selon le modèle n° 3 du même règlement.

Les éléments décoratifs utilisés pour le garde-corps du balcon et celui de l'escalier seront les mêmes que le modèle existant pour le garde-corps du rez-de-chaussée.

Les éléments décoratifs qui constituent le support des garde-corps du balcon et de l'escalier doivent être les mêmes que ceux qui sont existants au garde-corps du rez-de-chaussée.

Les éléments décoratifs autour de la porte et de la fenêtre doivent être conservés ou reproduits pour conserver une similitude autour des ouvertures.

A D O P T É E

Subvention
Tournoi Provincial
Pee-Wee

RÉSOLUTION N° 008-10

Proposé par monsieur Richard Rheault

Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER une subvention équivalente à 45% de la facture de location de l'aréna Léo-Paul-Boutin, au Tournoi Provincial Pee-Wee, édition 2010, qui se tiendra du 11 au 21 février 2010 (p.c. 02-713-11-979).

Il est de plus résolu que l'octroi de cette subvention soit conditionnel à ce que la mention de cette dernière soit faite dans leurs publicités et dans leurs états financiers, ainsi qu'à la transmission, au Service à la communauté, des états financiers de l'activité.

A D O P T É E

Subvention tournoi
de hockey scolaire

RÉSOLUTION N° 009-10

Proposé par monsieur Luc Dastous

Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER une subvention équivalente à 45% de la facture de location de l'aréna Léo-Paul-Boutin, au Tournoi de hockey scolaire, édition 2010, qui se tiendra les 22 et 23 janvier 2010 (p.c. 02-713-11-979).

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2010

Il est de plus résolu que l'octroi de cette subvention soit conditionnel à ce que la mention de cette dernière soit faite dans leurs publicités et dans leurs états financiers, ainsi qu'à la transmission, au Service à la communauté, des états financiers de l'activité.

A D O P T É E

ATTENDU que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales, aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU que la municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible.

Remise taxe 911 à
CAUCA

RÉSOLUTION N° 010-10

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches), dont le siège social est situé au 485, boulevard Renault, à Québec, G5X 3P5, pour et à l'acquit de la municipalité, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la municipalité, tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

A D O P T É E

Appel d'offres –
Contrat
d'entretien des
pelouses

RÉSOLUTION N° 011-10

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER madame Martine Bernier, ing., directrice des Services techniques, à procéder à un appel d'offres pour l'entretien des pelouses de la municipalité, pour une période de 5 ans.

A D O P T É E

ATTENDU les demandes et les observations formulées par la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec (la Fédération), soumises dans le cadre de l'*Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-661*.

ATTENDU que la Télévision Communautaire de l'Érable inc. (TVCE) est membre de la Fédération.

ATTENDU que l'élément communautaire de la *Loi sur la radiodiffusion* doit être maintenu et consolidé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et que, dans ce contexte, un canal communautaire et d'autres canaux de stations de télévision communautaire réservés à de la programmation locale et d'accès sont essentiels à la vitalité et au développement socio-économique de notre région.

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2010

ATTENDU qu'il est important pour chaque citoyen d'avoir accès à de l'information qui les concerne, ainsi qu'un lieu où ils peuvent montrer les diverses facettes d'une réalité et prendre la parole, en plus de permettre l'expression de talents émergents.

ATTENDU que la municipalité considère que pour atteindre les objectifs du *Cadre stratégique pour les médias communautaires* et ceux de la *Loi sur la radiodiffusion*, le CRTC doit porter une attention particulière aux moyens de financement des télévisions communautaires autonomes.

ATTENDU que la municipalité considère que les démarches entreprises par la Fédération vont dans le sens d'une sauvegarde et d'une pérennité des télévisions communautaires autonomes du Québec.

Appui TVCÉ

RÉSOLUTION N° 012-10

Proposé par monsieur Luc Dastous

Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

D'APPUYER sans réserve les démarches et observations de la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec dans le cadre de l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC-2009-661.

DE DEMANDER formellement au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'améliorer les conditions financières de la production des émissions communautaires locales et d'accès produites par la Télévision Communautaire de l'Érable inc. (TVCÉ).

D'APPUYER les différentes demandes de la Fédération des télévisions communautaires autonomes, contenues dans son intervention.

Il est de plus résolu que la municipalité ne compare pas à l'audience publique du CRTC qui débutera le 26 avril 2010 à Gatineau.

A D O P T É E

Entente
Paroisse de
Plessisville
(gestion voies
publiques
mitoyennes)

RÉSOLUTION N° 013-10

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER messieurs Réal Ouellet, maire et René Turcotte, secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, l'entente à intervenir avec la Paroisse de Plessisville relative à la gestion des voies publiques mitoyennes, à l'exception de la rue Garneau qui est exclue de l'entente.

A D O P T É E

ATTENDU que le remplacement de la conduite d'égout sanitaire de l'avenue Fournier (entre la rue Saint-Calixte et le 1613, avenue Fournier) est devenu prioritaire à la suite d'un affaissement de celle-ci.

Demande d'aide
financière
PRECO (ave
Fournier)

RÉSOLUTION N° 014-10

Proposé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2010

D'AUTORISER monsieur René Turcotte, secrétaire-trésorier, à déposer une demande de subvention dans le cadre du « Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées » (PRECO) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

DE DÉSIGNER monsieur René Turcotte, secrétaire-trésorier, à titre de répondant auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre de la demande de subvention ci-dessus.

Il est de plus résolu que la Ville de Plessisville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

A D O P T É E

Appropriation de
fonds
(disposition des
boues)

RÉSOLUTION N° 015-10

Proposé par monsieur Richard Rheault
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'APPROPRIER une somme de 1 245,33 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté au bénéfice de la réserve financière « Fonds pour disposition des boues et réparations majeures ».

A D O P T É E

Représentants c.a.
CPIZP

RÉSOLUTION N° 016-10

Proposé par madame Yolande St-Amant
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER le maire et monsieur Jean-Noël Bergeron, conseiller, à titre de représentants de la Ville de Plessisville au conseil d'administration du Comité de promotion industrielle de la zone de Plessisville (C.P.I.Z.P.), en remplacement de messieurs Jacques Martineau et Michel Gosselin.

A D O P T É E

Emprunt
temporaire –
réfection rue St-
Calixte et ave des
Érables

RÉSOLUTION N° 017-10

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau
Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à emprunter auprès de la Caisse populaire Desjardins de l'Érable, sous forme de billets à demande, un montant maximal de 5 130 000 \$ en vertu du Règlement d'emprunt n° 1529 « Relatif à la réfection de la rue Saint-Calixte et de l'avenue des Érables et prévoyant un emprunt maximal de 5 130 000 \$ », représentant le montant maximal de l'emprunt permanent autorisé, le tout conditionnellement à l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

A D O P T É E

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2010

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Gaétan Blier, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement modifiant le Règlement n° 1157 « Sur la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique et abrogeant le Règlement no. 1000 et ses amendements », afin de décréter diverses normes de stationnement dans les stationnements municipaux.



AVIS DE MOTION est donné par madame Yolande St-Amant, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter à une séance subséquente, un règlement pour étendre les limites du territoire de la Ville de Plessisville pour l'agrandissement de son parc industriel, en annexant une partie du lot 149 du cadastre de la Municipalité Somerset-Sud située sur le territoire de la Paroisse de Plessisville.



AVIS DE MOTION est donné par monsieur Richard Rheault, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif aux travaux de prolongement de l'avenue Méthot et prévoyant un emprunt maximal de 1 613 000 \$.



ATTENDU que les membres du conseil municipal ont reçu une copie des règlements ci-devant mentionnés.

Dispense de
lecture

RÉSOLUTION N° 018-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier

Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

DE DISPENSER le secrétaire de la lecture des règlements faisant l'objet d'un avis de motion ci-dessus lors de leur adoption, conformément à la loi.

A D O P T É E

Les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du Règlement n° 1529 « Relatif à la réfection de la rue Saint-Calixte et de l'avenue des Érables et prévoyant un emprunt maximal de 5 130 000 \$ » ; le secrétaire en fait un résumé succinct.

Adoption du
Règlement 1529

RÉSOLUTION N° 019-10

Proposé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Règlement n° 1529 « Relatif à la réfection de la rue Saint-Calixte et de l'avenue des Érables et prévoyant un emprunt maximal de 5 130 000 \$ »

A D O P T É E

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2010

PÉRIODE DE QUESTIONS, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 55.

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
L'ASSEMBLÉE**

PRÉSIDENT DE